

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a certes fait des efforts pour améliorer le régime fiscal. Les députés en conviendront, le NPD appuie le gouvernement toutes les fois qu'il propose de supprimer des échappatoires et d'améliorer le régime fiscal de manière à le rendre plus juste et plus équitable.

Le projet de loi C-51 permet au gouvernement de saisir, au moyen d'une lettre dite de saisie-arrêt étendue, l'argent dû à une entreprise qui n'a pas versé les retenues à la source de ses employés. Certaines de ses dispositions méritent d'être examinées au comité, notamment celles qui prévoient qu'une personne peut en appeler du montant de sa cotisation. Dans ce cas, l'ordonnance de saisie ne serait valable qu'au bout de 90 jours ou, dans le cas d'un appel en justice, une fois l'appel entendu.

Le gouvernement doit aux contribuables canadiens de s'assurer qu'il perçoit tout l'argent qui lui est dû. On estime souvent qu'il devrait chercher plus vigoureusement à recouvrer les impôts différés des grandes sociétés. Cet argent a été confié aux sociétés par leurs employés pour qu'elles le remettent au gouvernement fédéral. Il s'agit de sommes que les sociétés ont défalquées des chèques de paie de leurs employés pour le compte du gouvernement. Par conséquent, elles constituent pour les employés un important investissement qu'ils veulent voir bien traiter par les sociétés comme par le gouvernement.

L'une des catégories de retenues à la source est celle des cotisations à la caisse de l'assurance-chômage. Si l'on en juge par les modifications dont le gouvernement a saisi la Chambre et que celle-ci est en train d'examiner, le gouvernement ne veut plus avoir la responsabilité financière directe des fonds de l'assurance-chômage, de sorte que la caisse de l'assurance-chômage est désormais la responsabilité des employeurs et des employés. Les sociétés sont chargées de garder les fonds en fiducie pour le compte du gouvernement fédéral.

Les employés s'intéressent beaucoup à l'utilisation de ces fonds et dans tout le Canada, ils désapprouvent ce que le gouvernement a l'intention d'en faire. Ils signifient leur désapprobation en s'opposant au projet de loi sur l'assurance-chômage surtout parce qu'il vise à financer la formation avec une caisse d'assurance qui était essentiellement destinée à protéger les revenus des travailleurs et non à subventionner l'industrie et le gouvernement pour leur permettre de former les travailleurs.

La formation et le recyclage des travailleurs sont extrêmement importants et doivent être entrepris sur une grande échelle, si nous voulons être compétitifs dans une société industrielle moderne. On ne doit pas les financer avec des fonds prévus pour soutenir les revenus des familles et pour répondre à leurs besoins essentiels, comme la nourriture, le logement et les soins médicaux.

L'opposition que suscite au Canada l'utilisation de la caisse d'assurance-chômage par le gouvernement montre à quel point les travailleurs du Canada s'intéressent à ce qui arrive aux déductions à la source. Ils tiennent à ce qu'elles servent à financer un programme de maintien du revenu. Ils n'acceptent pas que le gouvernement décide d'augmenter le nombre de semaines assurables requis pour avoir droit à l'assurance-chômage et réduise la durée pendant laquelle une personne peut retirer des prestations. Ils considèrent que les déductions à la source servent actuellement non seulement à compléter l'élément formation mais aussi à remplacer d'autres recettes du gouvernement pour l'aider à réduire la dette. La responsabilité de réduire la dette devrait être partagée par tous les Canadiens et pas seulement par les employés qui cotisent à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada, surtout à l'assurance-chômage.

**M. Dorin:** Cela a-t-il quelque chose à voir avec le projet de loi?

**M. Karpoff:** Certainement. Il y a un rapport avec le projet de loi, car cela concerne les déductions à la source et les Canadiens se préoccupent énormément de ce qui arrive à leurs déductions à la source. Ils se préoccupent non seulement de ce que cet argent soit conservé convenablement en fiducie par les employeurs puis envoyé normalement au gouvernement—et ils sont heureux d'avoir des mesures comme le projet de loi C-51 au cas où il y aurait des problèmes, pour que le fédéral puisse protéger cet argent—mais aussi de ce que le gouvernement fédéral fait avec cet argent une fois qu'il l'a reçu. C'est très bien de dire que l'argent doit être transféré au gouvernement fédéral, mais s'il n'est pas convenablement utilisé je ne pense que les employés puissent appuyer une telle mesure législative. Ils craignent d'appuyer cette mesure telle qu'ils la comprennent et ils voudraient qu'on leur confirme que cet argent sera utilisé efficacement par le gouvernement.